



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5-2023

DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 9 février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
15	15	15

Séance du 15 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VERET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Martine Rocchi Caslani, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Vincent Rodier, Laurent Villeret, Irène Lenoir.

Excusé : Yves Chaudat

Secrétaire de séance : Martine Rocchi Caslani

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Philippe Héritier

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE « VILLAGES COTE D'OR » PROGRAMME 2023 POUR RAVALEMENT FAÇADE BATIMENT COMMUNAL DE LA MAIRIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention et 14 voix pour :

- Approuve le projet de ravalement de la façade du bâtiment communal de la mairie pour un montant de 11 334.40 €

Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Villages Côte d'Or » .

- Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la Dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR				
CD	Sollicité	11 334.40€	%	5000.00€
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			'o	5 000.00€
Autofinancement		11 334.40€	□	

- Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- Atteste de la propriété communale de l'école élémentaire

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire,
Dominique VERET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6-2023

DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 9 février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents au Conseil Municipal	EN EXERCICE	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VERET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Martine Rocchi Caslani, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Vincent Rodier, Laurent Villeret, Irène Lenoir.

Excusé : Yves Chaudat

Secrétaire de séance : Martine Rocchi Caslani

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Héritier Philippe

Objet : DELIBERATION SUR PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT « COMPTOIR DE CAMPAGNE »

Le Maire présente le compte-rendu de la réunion en date du 26 janvier 2023 qui a fait le point sur le projet de « Comptoir de Campagne ».

Il en est ressorti le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Corgoloin
Travaux Estimation phase PRO	495 000 €
Maîtrise d'œuvre	39 675 €
Contrôle technique	7 500 €
SPS	2 500 €
Etude de sols	1 680 €
Géomètre	1 500 €
TOTAL	547 855 €
Hypothèse de subventions	
Etat DETR / DSIL	180 792 €
Département Contrats Grands Projets Côte-d'Or	180 792 €
Région	57 525 €
Fonds de concours CC	28 746 €

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Accepte le projet et son plan de financement prévisionnel

-Autorise la Communauté de Communes à déposer, dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région BFC et du Département 21.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire,
Dominique VÉRET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°7-2023

**DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN**

Date de la convocation : 9 février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents	Excusés	Abstentions
15	15	15

Séance du 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VERET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Martine Rocchi Caslani, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Vincent Rodier, Laurent Villeret, Irène Lenoir.

Excusé : Yves Chaudat

Secrétaire de séance : Martine Rocchi Caslani

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Héritier Philippe

Objet : MISE EN PLACE DU TAUX DE TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS A L'HABITATION PRINCIPALE

Après une période de gel des taux liés au contexte de suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes doivent à nouveau, à compter de 2023, voter un taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Aussi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par :

- 2 voix contre
- 5 abstentions
- 8 voix pour

La mise en place du taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter de 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire,
Dominique VERET

